



Complément Indemnitaire Annuel BASSE - TERRE

LETTRE OUVERTE :**Aux Chefs de Cour**

Nous avons pris connaissance avec stupéfaction de votre communication adressée aux agents du ressort au sujet du CIA. Vous dites constater que le « *CIA attribué à certains d'entre (eux) est identique, voire inférieur, à celui de l'année dernière* » et vous nous expliquez cette baisse par une « *politique nationale de réduction de l'enveloppe budgétaire* » (sic).

Mais tout va bien, vos agents doivent se sentir réconfortés car vous êtes conscients du rôle qui est le leur ! Nonobstant ces paroles rassurantes, cela ne devrait pas beaucoup aider nos collègues à payer leurs factures, leur plein d'essence ou leurs courses en fin de mois.

Pourtant, les enveloppes, nous rappelle l'administration centrale, sont calculées par rapport aux effectifs de référence. Nous serions donc curieux de connaître le montant global annuel de l'enveloppe CIA qui a été dédiée au SAR de Basse Terre cette année et en 2025. Pourriez-vous nous les communiquer afin que nous puissions porter une juste réclamation à la centrale si les comptes n'y étaient pas ?

Pour rappel, comme l'indiquent les notes du secrétariat général et de la DSJ, « **le CIA vise à valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent** » et « **la détermination du montant du CIA attribué ne peut reposer QUE sur l'objectivation de la manière de servir** ».

Est-ce donc la faute des collègues s'ils sont trop nombreux à être évalués « excellent », « très bon » ou « bon » ? Notre ministère n'a-t-il plus les moyens pour rétribuer l'excellence de ses agents ?

Est-ce que cela dispense l'administration de servir un CIA à la hauteur de l'engagement professionnel de ses agents ? A cette question, la jurisprudence administrative récente répond par la négative : la limitation de l'enveloppe n'est pas un critère opérant et le montant du CIA ne doit être modulé que sur la valeur professionnelle de chaque agent.

Nous allons donc inviter les collègues qui le souhaitent à formuler des recours hiérarchiques auprès de vous. Nous formulons le vœu que vous étudiez avec toute la bienveillance possible les recours qui vous seront adressés.

Nos collègues doivent pouvoir retrouver un CIA à la hauteur réelle de leur valeur professionnelle, sans qu'ils soient obligés de saisir le tribunal administratif !

Messieurs les chefs de cour, vos agents sont en quête de dignité et de reconnaissance professionnelle ! **Ils comptent sur vous !**

FO Justice – le 17 Septembre 2026

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO RÉSISTER!
RIEN LÂCHER!**

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS